



Mairie  
6 bis Place Saint Gilles  
72540 Chemiré en Charnie

**PROCES VERBAL de séance  
du Conseil Municipal  
du 18 janvier 2024**

Le dix-huit janvier 2024 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	12 janvier 2024	Date d'affichage	12 janvier 2024
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			08

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne MOLARD, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATE.

Absente : Mme Marion MARIE

**Monsieur Patrice COUTELLE** a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du **7 décembre 2023**.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature du devis de l'Entreprise AMIARD PARIS d'un montant de 1501.74 € HT soit 1802.09 € TTC pour l'entretien du système de chauffage de l'église.
- Signature du devis de la SARL TESSE IMPRESSIONS d'un montant de 341.25 € HT soit 375.38 € TTC pour l'impression du bulletin communal.

2024-01-d1

**Déclaration d'intention d'Aliéner 1 Place Saint Gilles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Bénédicte BARBE-TEILLOT, notaire à Loué, une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 1 Place Saint Gilles parcelles n° B 539, B 558, B688.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2024-01-d2

**Fusion SIAEP Charnie-Champagne et SAEP Conlie-Lavardin**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE que :**

- Le SAEP de Conlie-Lavardin a fait appel au SIAEP de Charnie-Champagne pour renforcer les équipes techniques, suite à des difficultés de recrutement et de tenue des astreintes,
- Différentes réunions se sont tenues avec les Présidents des SIAEP de Charnie-Champagne et du SAEP de Conlie-Lavardin pour mener ce rapprochement et notamment :
  - Le 02 Août 2022 et le 21 Septembre 2022 pour préparer une réunion de travail avec les services de l'Etat,

- Le 29 Novembre 2022 avec les services de l'Etat et institutionnels (Sous-Préfecture, DFGIP, ARS, etc.) pour acter le principe de rapprochement des Syndicats et la meilleure procédure à adopter,
- Le 24 Janvier 2023 pour présenter, à chacun des élus des comités syndicaux des deux structures et des Maires des communes concernées, la démarche de rapprochement des Syndicats,
- Le 08 Septembre 2023 pour acter le rapprochement souhaité par la Préfecture à savoir une procédure de fusion des deux syndicats,
- Une convention de mise à disposition du Personnel du SIAEP de Charnie-Champagne pour réaliser l'exploitation des ouvrages et réseaux du SIAEP de Conlie-Lavardin a été mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- La situation du SIAEP de Conlie-Lavardin en termes de ressources humaines ne s'est pas améliorée,
- Le Comité Syndical du SIAEP de Charnie-Champagne a délibéré le 23 Novembre 2023 pour demander sa fusion avec le SAEP de Conlie-Lavardin à la date effective du 1<sup>er</sup> Avril 2024,
- La Préfecture a établi le 1<sup>er</sup> décembre 2023 l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion du SIAEP de Charnie-Champagne avec le SAEP de Conlie-Lavardin à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024,

**PROPOSE que :**

Vue la persistance de la situation, le SIAEP de Charnie-Champagne et le SAEP Conlie-Lavardin fusionnent pour :

- Organiser véritablement le service en commun,
- Homogénéiser les pratiques techniques d'exploitation,
- S'organiser pour gérer au mieux les productions et notamment, en termes de gestion des captage prioritaires,
- Optimiser le processus de construction budgétaire,
- Optimiser les coûts des contrats de fournitures et de sous-traitance,
- Adopter l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion du SIAEP de CHARNIE-CHAMPAGNE avec le SAEP de CONLIE-LAVARDIN à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 dans les conditions de réalisation de la fusion établies et jointes à l'arrêté de périmètre (statuts de la future entité, conditions financières, patrimoniales, relatives au personnel, etc.)

**PRECISE que :**

- Le SIAEP de Charnie-Champagne et le SAEP de Conlie-Lavardin peuvent être autorisés à fusionner dans les conditions fixées par l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'établissement public issu de la fusion serait compétent dès le 1<sup>er</sup> Avril 2024,
- Ce projet de fusion a fait l'objet le 1<sup>er</sup> décembre 2023 d'un arrêté préfectoral de périmètre,
- Le périmètre et les statuts de la nouvelle structure créée sont transmis dans l'arrêté préfectoral portant périmètre de la nouvelle structure et joint à la présente délibération,
- Les syndicats et les communes membres devront délibérer sur cet arrêté préfectoral de projet de périmètre afin de recueillir leur avis qui sera réputé favorable à l'issue d'un délai de 3 mois,
- L'accord de la majorité qualifiée sera requis pour que le Préfet puisse décider, par arrêté préfectoral, la création d'un nouveau syndicat et arrêter ses statuts.

Le Conseil Municipal de la commune de CHEMIRE EN CHARNIE, après en avoir délibéré :

## APPROUVE

La fusion du SIAEP de Charnie-Champagne avec le SAEP de Conlie-Lavardin dans les conditions fixées par l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024,

- Le périmètre et le projet des statuts de la structure créée issue de la fusion des deux syndicats conformément à l'arrêté préfectoral joint à la présente délibération,
- Les conditions de réalisation de la fusion établies dans la convention jointe en annexe à l'arrêté préfectoral de périmètre (conditions financières, patrimoniales, relatives au personnel) transmis en annexe à la présente délibération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur, le Maire ou à son représentant, pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la fusion des deux structures.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention :0

2024-01-d3

### **Convention relative au Plan d'investissement durable 2022-2025 avec le Département**

Par délibération en date du 7 décembre le Conseil Municipal a validé le projet de construction de l'atelier communal et décidé de solliciter une aide de 20 000 € auprès du Conseil Départemental au titre du Plan d'investissement durable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au Fonds d'Investissements Durables du Département pour le financement du projet de construction de l'atelier communal.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention :0

2024-01-d4

### **Vote des subventions 2024**

Animation Loisirs	300 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	200 €
Génération Mouvement Aînés de Chemiré	200 €
Association Chemiré Patrimoine	100 €
Association Charnie Environnement	100 €
UNC Epineu le Chevreuil	50 €
Association Charnie Rando	100 €
Les Ateliers de l'Histoire de la Charnie	100 €
Gaule de Joué	100 €
Orchestre de la Vègre (Sté musicale Loué)	150 €

Une subvention de 30€ par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention :0

**Projets d'investissement 2024**

Le Conseil Municipal propose de retenir les dépenses d'investissement suivantes pour l'élaboration du budget primitif 2024

Dépenses d'investissement	Engagé	proposition du
	Restes à Réaliser	18-janv-24
<b>Opérations non individualisées</b>		
Remboursement emprunt (capital)	8 010.00	
accès PMR cimetière Amgt piéton	4 867.68	
Travaux reprise concessions	4 860.00	3 500.00
Eglise Cloche		13 426.00
Poteau incendie		1 556.00
<b>Opérations individualisées</b>		
<b>Atelier communal</b>		
mat outillage (taille haie...)		1 100.00
Frais étude et Permis de Construire atelier		12 060.00
construction d'un atelier		143 172.00
<b>Equipements culturels et sportif</b>		
Panneau Place St Gilles		2 500.00
Bancs tables poubelles		5 000.00
tables lecture patrimoine naturel (+2)		900.00
<b>Opération salles des fêtes</b>		
Chaises		3 000.00
<b>Opération Chapelle d'Etival</b>		
Fresque		7 704.00
Vitraux	34 904.83	
<b>Mairie</b>		
Mise à disposition logiciels Ségilog		1 600.00
Matériel informatique		1 500.00
Panneaux électoraux		1 100.00
Totaux	52 642.51	198 118.00
<b>Total des dépenses d'investissement BP 2024</b>		<b>250 760.51</b>

**Questions et informations diverses**

Le bulletin d'information communal a été validé par le conseil municipal lors de la réunion du 11 janvier 2024.

**Poste d'agent d'entretien en charge de la propreté des locaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Plumas fera valoir son droit à la retraite le 31 mars 2024.

Date de la prochaine réunion : 22 février 2024 (vote du budget)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h40

Le Secrétaire  
Patrice COUTELLE

Le Maire  
Jean Paul COQUILLE